



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Siège social : 139, rue des Poissonniers 75018 PARIS

Internet : www.fpip-police.com

SYNDICAT INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE

Siège administratif : 139, rue des Poissonniers – 75018 PARIS • Tél. 01.44.92.78.50 • Fax : 01.44.92.78.59 • Email : fpip@fpip-police.com

A, Madame Michèle ALLIOT-MARIE

**Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer
et des collectivités territoriales**

Paris, le 04 juin 2007

Madame le Ministre,

Il y a moins d'une semaine une garde champêtre a été tuée par un automobiliste alors qu'elle était affectée à sécuriser un point école dans le département de la Haute Saône. Un jeune enfant et sa mère ont été gravement blessés.

Nous ne désirons pas débattre de ce drame mais simplement attirer votre attention sur ce type d'accident qui régulièrement est au devant de l'actualité sans pour autant concerner un fonctionnaire territorial. Néanmoins de part nos fonctions, nous sommes en permanence devant les établissements scolaires et constatons au quotidien les risques encourus par les enfants, les parents, les enseignants et les intervenants du cadre sécuritaire.

Généralement lorsqu'il y a un accident à proximité des établissements scolaires et s'il y a la présence de personnes les conséquences humaines sont importantes.

Le S.I.P.M/ F.P.I.P désire donc que les abords des établissements scolaires fassent l'objet d'une évaluation des « risques routiers » et que lorsque cela est nécessaire une zone 30 Km/h soit mise en place. Outre la signalisation et des contraintes, nous pensons que les plateaux surélevés avec passages pour piétons sont les plus adaptés pour garantir une meilleure sécurité lors des traversées de chaussées. Il existe encore trop dans nos villes et nos villages des sorties d'écoles directement sur des axes de circulation n'étant plus adaptés aux flux de circulation actuels.

Le présent courrier n'a pour objet que d'attirer votre attention sur une situation qui n'est pas le fruit du hasard, mais dont nous professionnels connaissons les conséquences.

Nous voudrions, que par des mesures adaptées, les risques encourus devant les écoles soient limités au maximum. Il y va de la sécurité des enfants et de toutes les autres personnes.

Nous pensons à notre défunte collègue, mais bien sur à toutes les autres victimes, enfants et adultes. Nous ne voudrions pas que la liste s'allonge et que ces drames ne fassent pas évoluer les choses.

Madame, en votre qualité de Ministre de l'intérieur, des collectivités territoriales, vous êtes la mieux fondée à relayer nos préoccupations. Nous vous remercions des initiatives que vous voudrez bien prendre.

Veillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Marcel BIANCHI, conseiller technique national,

chargé du dossier « gardes champêtres et police rurale » auprès du Syndicat indépendant de la police municipale